

Collège d'Iracoubo

Projet d'établissement

REUSSIR AU COLLEGE



2006-2010

SOMMAIRE

SYNTHESE DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

I- Caractéristiques de l'établissement	p.3
II- Communauté éducative	p.3
III- Parents d'élèves	p.4
IV- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté	p.4
V- Moyens attribués	p.4
a) Dotation de fonctionnement	
b) Dotation d'équipement	
c) Locaux	
d) Langues vivantes	
e) Transfert et ouverture de sections	
VI- Politique d'établissement actuellement en place	p.5
a) L'axe prioritaire est la maîtrise de la langue française	
b) Préparation au B2I	
c) L'orientation	
VII- Caractéristiques de la population scolaire	p.6
a) Situation des familles	
b) Situation des élèves	
c) Signalements Vie Scolaire	
X- Vie associative	p.6
XI- Fonctionnement de la scolarité	p.7
a) Evaluation 6 ^{ème}	
b) Retards scolaires	
c) Taux de passage et de redoublement	
d) Orientation fin de 3 ^{ème}	
e) Résultats du DNB	
f) Taux de réussite à l'Attestation Scolaire	

PROJET D'ETABLISSEMENT 2006-2010 : « REUSSIR AU COLLEGE »

Avant-propos	p.8
A) AXE « CITOYENNETE ET SANTE »	
I- L'élève acteur et citoyen	p.10
II- L'élève vecteur culturel	p.11
III- L'élève respectueux de son corps	p.11
IV- Les parents partenaires	p.12
B) AXE « LES ELEVES EN DIFFICULTE »	
I- Etat des lieux	p.13
II- Actions et moyens	p.13
a) Création d'une SEGPA au Collège Iracoubo	
b) Aide au travail et développement de l'autonomie en 6 ^{ème}	
c) Dispositif transversal d'aide aux élèves en difficulté	
III- Evaluation	p.14
C) AXE « T.I.C.E »	
I- B2I	p.15
II- Site de l'établissement	p.16
III- Charte d'utilisation des TICE	p.17
IV- E-Twinning	p.17
D) AXE « PROJET DE L'ELEVE ET POLITIQUE D'ORIENTATION »	
I- Objectifs	p.19
II- Actions et moyens	p.19
a) Objectif 1	
b) Objectif 2	
CONCLUSION	p.21
DOCUMENTS ANNEXES	
Annexe I : Dispositif transversal d'aide aux élèves en difficulté	p.22
Annexe II : Caractéristiques de la population scolaire	p.25
Annexe III : Liste des personnes ressources	p.28

SYNTHESE DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES (Au 01.12.05)

I - Caractéristiques de l'établissement

Identification	Catégorisation
Collège du Bourg 27 rue D. Amaranthe 97350 IRACOUBO Numéro de l'établissement : 9730219A Bassin de Kourou District de l'Ouest Création : 09/1991 Type : UME 400 avec demi-pension Collège terminé en septembre 2003 (3ème tranche : 2 salles spécialisées, CDI, salle des arts)	Défavorisé Zone rurale Peu de secteurs porteurs d'emplois Peu de structures associatives à caractère culturel ou sportif Etat des locaux : bon Facilités de transport : non

II- Communauté éducative

Equipe direction	Equipe Atoss	Equipe pédagogique	Vie scolaire
Personnels de direction : 1	1 OP 3 OEA 5 Contrats Aidés 2 Contractuels 1 SASU	Certifiés cl. n. : 13 (dont 1 documentaliste) CE EPS Cl. n. : 1 Prof. écoles : 1 Contractuels : 4 Aide Educ. : 1 au CDI (fin de contrat 09/2006)	CPE cl. n. : 1 Ass. Educ. : 1,5 Aide Educ. : 2 (fin de contrat = 06/2006)

La stabilité des équipes était comprise entre 65% et 92 %, de 1999 à 2002. Depuis la rentrée 2002, nous observons une mobilité plus importante des personnels.

III- Parents d'élèves

Les parents participent peu à la vie de l'établissement.

Les raisons sont diverses : niveau socioculturel, problème de langue, problème de déplacements...

La naissance d'une véritable association de parents d'élèves date de 2003 et quelques parents s'impliquent dans la vie du collège (CA, Conseils de classe, FSE...).

À savoir : * en moyenne sur les dernières années :

- 13% de participation des parents à l'élection du Conseil d'administration.
- 45% de parents présents aux réunions de rentrée.
 - * en 2004-2005
- 80 % de parents présents aux conseils de classe du 1^{er} trimestre.
- 5% aux activités du FSE.

IV- Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté

Il existe depuis 1999, mais ne fonctionne pas de manière concrète.

V- Moyens attribués

a) Dotation de fonctionnement

année	2004	2005	2006
montant	37 529,35 €	37 529,35 €	35 687,29 €

A noter une baisse non négligeable (-5%) en 2006 due à la politique économique du Conseil Général.

b) Dotation d'équipement

année	2004	2005	2006
montant	22 867,35 €	22 867,35 €	En cours

c) Locaux

	De 2003 à 2005
Salles préfabriquées	1 réservée au personnel Toss 1 permanence 1 UPI
salles banalisées	7 dont 1 livrée en 2003
Salles spécialisées	4 dont 2 livrées en septembre 2003
CDI	Livré en sept 2003

d) Langues vivantes

-LV1: Anglais

-LV2 : Espagnol

e) Transfert et ouverture de sections (sept. 2005)

- Transfert de la CLA-NSA au collège de Sinnamary.
- Ouverture d'une U.P.I.
- Ouverture de la 1^{ère} année de CAP « Agent polyvalent de développement local » :
Le poste de PLP technologie a été pourvu tardivement par un contractuel. La question des ateliers et du budget de fonctionnement reste à résoudre. Cette section fonctionne en C.C.F (Contrôle en cours de formation).

VI- Politique d'établissement actuellement en place (sept. 2005)

a) L'axe prioritaire est la maîtrise de la langue française

Avec comme dispositif :

- Respect de la fourchette 4,5/5h en français, pour les classes de niveau correct et utilisation des moyens supplémentaires disponibles pour les classes nécessitant du soutien et des remises à niveau.
- Aide au travail personnel et aide individualisée pour les 6^{èmes}.
- Formation 6^{ème}/5^{ème} en 3 ans pour les élèves rencontrant un gros déficit au niveau des apprentissages de base. (Moins de 20% de réussite aux évaluations nationales).
- Devoirs surveillés inclus dans les emplois du temps (afin de libérer des heures pour les enseignements)
- Plage horaire réservée au CDI pour chaque division.

b) Préparation au B2I

- Pour toutes les classes et en priorité au niveau des classes de 3^{ème}.
- Réseau informatique en cours d'installation, avec une liaison ADSL, pour l'ensemble du collège.

c) L'orientation

- Actions animées par le professeur principal et le COP en 3^{ème}.
- Participation des élèves de 3^{ème} à un « forum des métiers ».
- Actions menées dans le cadre des heures de Vie de classe pour l'ensemble des niveaux, afin de préparer tous les élèves à leur projet d'orientation après la 3^{ème}.

VII- Caractéristiques de la population scolaire

a) Situation des familles

- 62,5% des parents sont sans emploi et 10% sont ouvriers.
- 70% des familles sont considérées comme défavorisées.
- Seulement un peu plus de 10% du montant du fond social des collégiens a été utilisé, faute de demande des familles.
- Le fond social des cantines a été dépensé en intégralité (année civile 2005) au bénéfice d'environ 50% des demi-pensionnaires.
- Grande mobilité des populations d'origine étrangère et des populations du fleuve, à la recherche d'activités et de logements.
- Il arrive qu'une famille nombreuse fasse le choix de quitter Iracoubo avec tous les enfants quand les aînés doivent être scolarisés en lycée.

L'effectif du collège n'évolue donc pas, oscillant entre 160 et 180 élèves depuis plusieurs années.

b) Situation des élèves

- 66% des élèves sont boursiers.
- 55% sont demi-pensionnaires.
- 62% sont dépendants des transports scolaires.
- 11% des élèves sont étrangers ; dont 71% de Surinamais, 19% de Brésiliens et 10% d'Haïtiens.
- Les enfants ne sont pas toujours chez leurs parents, mais dans des familles d'accueil ou de substitution.

c) Signalements Vie scolaire (2004-2005)

- Faits de violence : 0.
- Nombre de conseils de discipline : 0.
- Taux d'absentéisme : 5,73 %.

X- Vie Associative (2004-2005)

FSE : 75% des élèves participent aux activités organisées entre 13h00 et 14h15.

AS : 75 % des élèves sont membres et participent aux activités de l'UNSS. Les heures sont, depuis l'année scolaire 2000/2001, incluses dans le temps d'ouverture de l'établissement, ce qui permet à tous ceux qui sont tributaires des transports scolaires d'y participer.

N.B. : le ramassage scolaire ne fonctionne pas le mercredi après-midi.

XI- Fonctionnement de la scolarité

a) Evaluation 6^{ème}

De façon plus ou moins constante, seulement un tiers des élèves ont un taux de réussite supérieur à la moyenne en français et en mathématiques. Cette proportion chute à un cinquième pour la 6^{ème}/5^{ème} en trois ans.

b) Retards scolaires

De façon plus ou moins constante, plus de la moitié de l'effectif a au moins un an de retard. On remarque même une augmentation en septembre 2005 (66%).

c) Taux de passage et redoublement

Le redoublement est en progression exponentielle depuis trois ans : 8%, 12%, 22%.

d) Orientation fin de 3^{ème}

En 2003-2004, les 3^{èmes} générales s'orientent à 70% vers une 2^{nde} générale et les 3^{èmes} d'insertion à 62% vers un CAP.

Après la suppression de la 3^{ème} d'insertion en 2004-2005, les orientations sont plus diversifiées :

- 20% en 2^{nde} générale, 20% en 2^{nde} professionnelle, 30% en CAP et 20% de redoublement.

Mais plus que l'orientation, c'est le devenir des élèves après le collège qui est significatif :

- 50% redoublent en 2^{nde} et 25% abandonnent.

e) Résultats du DNB

Le taux de réussite en juin 2005 est de 78%, ce qui situe le collège dans la moyenne nationale.

f) Taux de réussite à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière

Les taux de réussite chutent et même de façon importante en 2005 :

- moins de 50% pour les 3^{èmes}.

PROJET D'ETABLISSEMENT 2006-2010

« REUSSIR AU COLLEGE »

Avant-propos

Situé au milieu de l'axe routier Cayenne-Saint Laurent, le collège d'Iracoubo présente des traits distinctifs que l'on pourrait qualifier de typiques de la région Guyane, mais il possède aussi ses particularités.

Typiques parce que l'on y retrouve la multi-ethnicité qui caractérise la plupart des établissements scolaires de la Guyane, bien que la communauté amérindienne représente plus de 50% des élèves. Avec 62,5% de familles sans emploi déclaré, l'environnement de l'établissement est conforme à la situation socio-économique du département, mais sans la poussée démographique qui touche la plupart des communes de Guyane. Aussi la communauté scolaire est-elle bien loin de l'agitation et de la violence qui se développe dans certains collèges des villes ou des périphéries urbaines.

Comptant 183 élèves en 2005-2006, cet établissement est un des plus petits de l'académie, mais il s'en révèle un des plus dynamiques. En effet, nombreux ont été les projets pédagogiques menés depuis son ouverture, sans oublier que l'association sportive du collège est certainement la plus active de la Guyane : la collection de trophées en témoigne.

Collège idyllique ? En apparence seulement, car s'il s'avère calme la plupart du temps, certains indicateurs sont préoccupants :

- Le taux de réussite à l'évaluation d'entrée en 6^{ème} est en baisse et plus précisément en français. La maîtrise de la langue française reste un des principaux problèmes de beaucoup d'élèves.
- On constate aussi que l'orientation en fin de troisième n'amène qu'une minorité d'élèves en seconde générale, alors que les redoublements de troisième augmentent. A cela s'ajoutent les difficultés qu'ont les familles à envoyer leurs enfants vers les lycées de Kourou ou Saint Laurent, faute de structure pour les accueillir.
- Enfin, et sans généraliser, les grossesses précoces sont encore trop nombreuses et, en 2004-2005, des élèves ont été surpris en possession de marijuana.

C'est à partir de ces trois constatations que se construit le projet d'établissement. L'objectif est de mener les élèves à la réussite en leur garantissant un enseignement qui leur permettra de quitter le collège, à l'issue de la troisième, vers les formations qui leur conviennent le mieux. Il nous a paru essentiel de définir des actions selon les quatre grands axes suivants pour assurer aux élèves les meilleures conditions de travail et de vie au collège :

- A) Citoyenneté et santé : Savoir se comporter aussi bien dans la communauté scolaire que dans la société, en se respectant soi-même, ce qui implique aussi le respect de son propre corps.

- B) Les élèves en difficulté : Mise en place de dispositifs pour lutter contre l'échec scolaire en développant essentiellement des actions visant à une bonne maîtrise de la langue française.

- C) Les TICE : Outils de découverte du monde de l'information et de la communication ; leur maîtrise est essentielle pour favoriser la réussite des élèves.

- D) Projet de l'élève et politique d'orientation : Motiver l'élève en l'amenant à répondre à deux questions : « Pourquoi suis-je au collège ? » et « A quoi mène le collège ? »

A) AXE « CITOYENNETE ET SANTE »

Conformément à la Loi d'orientation pour l'avenir de l'école (fiche 12), le projet d'établissement définit la politique de l'établissement en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

I- L'élève acteur et citoyen

Au-delà des aspects purement scolaires, l'école a pour but de rendre les élèves acteurs et de favoriser le sentiment d'appartenance à une communauté d'actions. Afin d'aider le plus grand nombre à devenir de futurs citoyens actifs, nous proposons les actions suivantes :

Actions :

- Le règlement intérieur : l'élève doit le comprendre et le respecter. La tenue doit être acceptée et adoptée par tous.
- Charte du CDI.
- J.A.P.D.
- A.F.P.S.
- Sécurité routière.

Moyens et acteurs :

- La vie scolaire
Lecture et analyse par les P.P. à la rentrée
Réactualisation du R.I. tous les ans (mise en conformité avec la réalité du collège)
Respect du R.I. par tous (élèves et adultes)
- Lecture et signature avec la documentaliste.
- Intervention du centre du service national de Cayenne.
- Formation par les pompiers.
- Formation et passation de l'A.S.S.R. niveau 1 et 2 par le correspondant S.R. du collège et entraînement au CDI.

Afin de faciliter l'intégration de tous au collège, nous mettons aussi l'accent sur :

- Accueil des CM2, futurs 6^{èmes}
- Journée d'accueil à la rentrée (6^{ème} et classes spécialisées)
- Accueil des parents
- liaison professeurs/professeurs des écoles
- Equipe pédagogique, CPE
- Réunions de rentrée, rencontres parents/profs

Afin que chaque élève soit en règle avec la loi, le collège peut lui fournir certaines clés pour les démarches administratives indispensables :

- Obtention des papiers français
- Information auprès des élèves par des intervenants extérieurs (A.S., gendarmes, P.A.F....).
- Cours d'éducation civique de 3^{ème} : conditions d'obtention de la nationalité française.
- Documentation au CDI.

Evaluation : taux d'obtention d'un diplôme (D.N.B., A.F.P.S....). Respect du règlement intérieur (nombre de punitions et de sanctions données), ambiance générale. Implication dans la vie du collège (nombre de candidatures à l'élection des délégués, aux formations type A.F.P.S...). Résultats scolaires des élèves. Taux d'absentéisme.

II- L'élève vecteur culturel

Nous prenons appui sur l'axe « Fraternité » du projet académique qui met en avant le développement de la connaissance mutuelle.

Actions :

- Fête de Noël et de fin d'année
(Présentation de spectacles mis en scène par les élèves).
- Repas thématiques.
- Adaptation des programmes d'histoire.
- Découverte des langues et cultures locales.
- Théâtre, chant.
- Littérature (contes, récits, docs.)

Moyens et acteurs :

- Personnels, parents, F.S.E.
- Gestionnaire/cuisiniers.
- Profs d'H.G (formation des enseignants sur l'histoire locale).
- Pendant l'heure de vie de classe, les élèves sont formateurs.
- Pendant les récréations et l'heure de vie de classe.
- C.D.I, documentaliste, conteurs...

Evaluation : Présentation et intervention des élèves sur les différentes langues. Constat fait par l'ensemble de la communauté éducative de l'absence d'éventuels conflits interethniques.

III- L'élève respectueux de son corps

Les problèmes soulevés sont les suivants : grossesses précoces, M.S.T. (éducation à la sexualité), drogues et alcool (conduites addictives). Ces différents points relèvent à la fois de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'école : promotion de la santé scolaire (fiche 6), et de l'axe « Egalité » du projet académique : veiller à la santé de tous les élèves.

La réactivation du C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) paraît importante pour donner un cadre aux diverses actions qui sont ou seront menées.

Entre autres actions qui peuvent avoir lieu sur ces thèmes, nous proposons les suivantes :

Actions :

- Prévention des grossesses précoces.
- Exposition, débat autour de la drogue.

Moyens et acteurs :

- Information et sensibilisation des élèves sur la sexualité, la contraception (infirmière)
Information et sensibilisation des parents sur ce problème (infirmière).
Documentation au CDI
- Intervention de l'infirmière et d'associations (Ex : Comité guyanais de prévention de l'alcoolisme)
Gendarmes

Evaluation : Réduction du nombre de grossesses précoces. Limitation des problèmes de conduites addictives chez les élèves.

IV- Les parents partenaires

Il apparaît que beaucoup de parents ne peuvent s'impliquer pleinement dans la scolarité de leurs enfants ; pourquoi ? Problèmes de moyens, de motivation, de communication, de transport, de langue...

La Loi d'orientation pour l'avenir de l'école (fiche 16) met l'accent sur la relation école-famille. Nous proposons donc de mettre en place les actions suivantes :

Actions :

- Dialogue avec les élèves, futurs parents, sur le rôle de l'école.
- Réorganiser la mise à disposition des bus pour la venue des parents aux réunions.
- Affichage des informations sur les réunions diverses dans les différents villages et dans les commerces du bourg. (Prévoir traduction)
- Disposer d'une liste de traducteurs potentiels pour des interventions au collège.
- Prise de contact avec « l'école des parents de l'ouest guyanais ».

Moyens et acteurs :

- Equipe éducative.
- Collaboration avec la commune et le Conseil Général.
- Renforcer les liens avec tous les chefs coutumiers.
- Parents d'élèves, anciens élèves (à titre gracieux).

Evaluation : Présence d'un plus grand nombre de parents aux diverses réunions. Evaluation des relations entre les familles et les équipes éducatives au moyen d'enquêtes et de sondages.

B) AXE « LES ELEVES EN DIFFICULTE »

I- Etat des lieux

Au vu des différents indicateurs du Tableau de bord du collège (taux de redoublement, taux de réussite aux évaluations nationales en 6^{ème}, taux de passage en seconde générale...), nous avons mis en évidence 2 problèmes récurrents :

- certains de nos élèves sont affectés en SEGPA à Sinnamary. Or de nombreux parents refusent cette affectation qui nécessite un transport, la cantine et un éloignement de la communauté. Ces élèves relevant d'un enseignement spécialisé se retrouvent donc inévitablement en grande difficulté dans un enseignement classique.
- de nombreux élèves ont eu un cursus dans le premier degré assez chaotique et ont donc des lacunes importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux.

II- Actions et moyens

Conformément aux objectifs :

* du Projet académique 2005-2009 :

- *Axe Liberté* : Maîtrise des savoirs fondamentaux.
- *Axe Fraternité* : Créer dans l'école les conditions d'acquisition des savoirs fondamentaux (Organiser le travail personnel des élèves dans les établissements).

* de la Loi d'orientation pour l'Avenir de l'école :

- Fiche 1 : Garantir à tous les élèves la maîtrise du socle commun.
- Fiche 2 : Soutenir les élèves en difficulté par un programme personnalisé.

L'ensemble de nos actions est centré sur le niveau 6^{ème}, qui est une période charnière entre le premier et le second degré, et où il est, nous l'espérons, encore possible de rattraper les retards accumulés.

De plus, cette cohorte d'élèves nous servira d'indicateur pour les années à venir et nous permettra d'envisager les réajustements nécessaires.

a) Création d'une SEGPA au collège avec une classe sur 2 niveaux 6^{ème}/5^{ème}

D'après les données chiffrées, il y a suffisamment d'élèves pour une création à Iracoubo. Certaines classes SEGPA de Sinnamary sont déjà à leur maximum (17 élèves) en sachant que des élèves d'Iracoubo sont manquants.

Moyens nécessaires : - 1 poste de Professeur des écoles spécialisé CAPA-SH.

- Des heures en EPS, Arts, ...

b) Aide au travail et développement de l'autonomie en 6^{ème} générale

- 1 heure hebdomadaire d'Aide au Travail Personnel encadrée par le professeur de français ou le professeur principal, avec l'accent mis sur la méthodologie.

- 2 heures d'études dirigées hebdomadaires encadrées par un aide éducateur référent qui travaille en collaboration avec le professeur principal. Une formation des aides éducateurs motivés est à prévoir.

Sur ces 2 heures, 1 heure en demi groupe est consacrée aux séances d'initiation à l'espace CDI encadrée par la documentaliste.

c) Dispositif transversal d'aide aux élèves en difficulté

L'objectif principal est la maîtrise de la langue française par des ateliers transversaux où sont mis en avant des compétences, des savoir-faire et des « savoir-être » face à une situation concrète.

Trois ateliers sont proposés, à raison de 2 heures par semaine et par trimestre (à la place des 2 heures d'études dirigées pour les autres élèves) :

- l'atelier *Jeu d'échecs* en relation avec le projet académique « Jeu d'échecs contre l'échec scolaire » encadré par le professeur de mathématiques.
- l'atelier *Expression* basé sur le conte et le théâtre (jeu, diction...) avec le professeur de français.
- l'atelier *Remédiation* assuré par le professeur des écoles spécialisé CAPA-SH qui est déchargé de certaines heures en SEGPA par les professeurs du collège (EPS, arts, langue...).

La constitution des groupes se fera en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des 6^{ème}.

(Cf. en annexe 1, le détail du « Dispositif transversal des élèves en difficulté »).

III- Evaluation

Le principal indicateur de validation des actions de cet axe sera le taux de redoublement et de passage en 5^{ème}.

Le test national de l'évaluation 6^{ème} sera aussi réutilisé à la fin de l'année : les professeurs de français et de mathématiques sélectionneront les items pertinents par élève et compareront les résultats à ceux de septembre. Nous pourrons ainsi, en juin, valider l'efficacité de notre dispositif en fonction des progrès des élèves.

De plus, nous observerons tout au long de l'année le nombre de punitions données et de « fiches de suivi » mises en place ; ces dernières s'adressant en priorité aux élèves ayant des problèmes de comportement dus en partie à leurs difficultés scolaires.

C) AXE « T.I.C.E »

Concernant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE), ont été dégagés quatre champs d'action, conformément à la Loi d'orientation pour l'avenir de l'Ecole, Fiche 17 : « Faciliter l'accès à l'ordinateur et à Internet ».

Ces quatre champs d'action s'inscrivent également dans l'Axe Liberté du Projet Académique prônant l'extension de l'usage des TICE et l'Axe Egalité visant à favoriser l'accès de tous les élèves aux TICE.

I- B2I

• Objectif :

Amener les élèves au niveau 2 en fin de troisième, le B2i étant intégré au Brevet.

• Actions :

- Constituer un état des lieux, par discipline ou corps de discipline, du référentiel de compétences pouvant être intégrées dans les pratiques pédagogiques de chacun.
- Proposer une formation sur site liée au B2i (destinée aux enseignants).
- Etablir une procédure d'évaluation des compétences avec : autoévaluation par les élèves, puis validation par le professeur.
- Expliquer le dispositif aux élèves.

• Moyens et acteurs :

Logiciel GiBii et les enseignants

• Evaluation du dispositif :

Obtention du brevet, nombre de compétences validées, productions sur le site de l'établissement.

• Détails :

Le B2i comporte deux niveaux de compétences : le niveau 1 et le niveau 2. Le niveau 1 est censé être atteint par des élèves sortant de l'école primaire, mais il est de la responsabilité du collège de s'assurer que ces compétences sont bien acquises pour que le niveau 2 soit abordé en toute sérénité.

Le niveau 2 du B2i n'est pas un examen à passer en fin de troisième, mais, c'est un bagage désormais indispensable à la sortie de troisième. Le référentiel de compétences de ce niveau doit être appliqué, mis en situation et validé tout au long de la scolarité de l'élève au collège.

Une telle acquisition de compétences ne peut avoir de sens que si elle mobilise l'ensemble de l'équipe enseignante. C'est la transversalité des TICE qui doit primer sur un « cours d'informatique ».

(Cf. Projet Académique, Axe Egalité : Intégrer l'informatique de façon transversale dans les enseignements)

Par ailleurs il ne s'agit pas pour un enseignant de créer des séquences spéciales B2i mais de favoriser plutôt l'utilisation des TICE dans ses pratiques, au service de sa discipline.

Evaluer correctement une compétence prend du temps, il est donc nécessaire de répartir le référentiel de compétences sur l'ensemble des disciplines ou corps de disciplines, sans pour autant empêcher la transversalité des compétences. En procédant ainsi, il ne reste à chaque enseignant qu'un nombre limité de compétences à évaluer.

II- SITE DE L'ETABLISSEMENT

• Objectif :

Apporter un rayonnement supplémentaire à l'établissement, vaincre les barrières géographiques.

• Actions :

- Gérer l'espace pédagogique.
- Gérer l'espace d'associations clubs.
- Gérer l'espace des élèves.
- Gérer l'espace administratif.
- Concevoir des procédures et des formations sur site pour les acteurs.

• Moyens et acteurs :

Hébergement du site, ressources TICE (matériel + contrôle du contenu), population de l'établissement.

• Evaluation :

Statistiques (visiteurs, productions sur site), interactivité.

• Détails :

Un tel site doit être l'occasion de promouvoir le collège mais il s'agit aussi d'un outil pour les équipes, une ressource TICE supplémentaire. En effet, la mise en ligne de documents, non confidentiels, peut démultiplier la communication intra établissement.

Par ailleurs, la démarche de production et de publication permet une réflexion sur le contenu et ouvre la porte à de nombreux travaux sur les techniques d'expression ou la citoyenneté, en particulier sur la question des droits liés aux documents.

Enfin, ouvrir le site aux élèves, sous contrôle d'un référent, permet de les impliquer dans un projet et, pour beaucoup d'élèves du collège d'Iracoubo, c'est une démarche nouvelle.

Ce genre de projet peut d'ailleurs valider des compétences B2i (rédaction et mise en forme d'articles, montage photo).

III- CHARTE D'UTILISATION DES TICE

• Objectif :

Donner un cadre citoyen (juridique) à l'utilisation des nouvelles technologies au sein de l'établissement.

• Actions :

- Concevoir la charte d'utilisation.
- La mettre en forme, l'afficher, faire passer l'information.
- Proposer au C.A l'ajout de l'acceptation de la charte dans le règlement intérieur.
- Signaler les atteintes à cette utilisation.
- Signature par l'ensemble des personnels et des utilisateurs.

• Moyens et acteurs

Tout vecteur de diffusion, et la population de l'établissement.

• Evaluation

Contrôle des sites visités.

• Détails :

Ce champ d'action de l'axe TICE est essentiel pour le respect de la loi concernant l'utilisation des TICE. En plus d'être une règle, ce champ d'action offre la possibilité d'engager avec tous les acteurs une véritable réflexion sur la citoyenneté numérique.

Ce genre de projet peut valider des compétences B2i (recherche de documents sur les lois, responsabilités notamment en ce qui concerne le téléchargement).

IV- « E-TWINNING »

• Objectif :

Echanger internationalement avec des établissements, vaincre les barrières géographiques (Cf. Projet Académique, Axe Fraternité : Développer l'ouverture internationale par l'outil informatique).

• Actions :

- Informer et former les enseignants.
- Référencer l'établissement au sein du projet E-Twinning en proposant un projet.
- Rechercher et établir un contact avec un établissement partenaire.

• Moyens et acteurs :

Les enseignants, ressources TICE.

• Evaluation :

Relations concrètement établies, quantité d'échanges.

• **Détails :**

Ce champ d'action permet de mettre en oeuvre les compétences langagières chez les élèves et développe aussi le relationnel et la découverte de l'autre.

Ce genre de projet peut également valider des compétences B2i (utilisation de nouveaux outils, vecteurs de communication).

Références :

B2i : <http://eduscol.education.fr/D0053/accueil.htm>

Site de l'établissement : <http://www.college-iracoubo.fr>

Charte proposée par le MEN : <http://www.educnet.education.fr/chrqt/charteproject.pdf>

E-Twinning : <http://www.etwinning.net/ww/fr/pub/etwinning/index2005.htm>

D) AXE : « PROJET DE L'ELEVE ET POLITIQUE D'ORIENTATION »

I- OBJECTIFS

- **Objectif 1** : Aider l'élève à construire son projet personnel de façon autonome, en fonction de ses possibilités et aspirations. Faire de cet objectif un axe fort de sa motivation.
- **Objectif 2** : Obtenir une orientation la plus conforme possible à son projet et la préparer.

Ces objectifs s'inscrivent dans :

- L'axe LIBERTE du **Projet académique 2005/2009** : *Orientation choisie et non subie (amélioration de l'orientation et développement des ambitions individuelles)* ;
- La fiche 12 de la **Loi d'orientation pour l'avenir de l'école** : *le projet d'établissement définit notamment la politique en matière d'orientation* ;
- La fiche 5 de cette même loi : *soutenir l'orientation et l'insertion*.

II- ACTIONS ET MOYENS

Conformément à la **Loi d'orientation pour l'avenir de l'école**, ces actions concernent essentiellement les élèves de 3^{ème}. Mais une sensibilisation pourra être menée dans les autres niveaux.

a) Objectif 1

Pour mener à bien cet objectif, l'élève, accompagné essentiellement du Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), du professeur principal (dans le cadre de ses heures d'EAO¹) et de la documentaliste, devra travailler sur deux plans : la conception de son projet et sa communication.

Découverte/Conception

- Rédaction en début de 3^{ème} d'une fiche individuelle de projet qui sera mise à jour tout au long de l'année : vœux/motivations, cursus envisagés, adéquation avec les résultats scolaires ;
- Mise en place d'une heure de découverte professionnelle avec la valorisation des filières locales. Cette action peut être mise en œuvre de diverses manières : Internet, intervenants extérieurs issus du monde professionnel, visites d'entreprises, organisation de forums des métiers... ;

¹ Education A l'Orientation

- Faire intervenir le COP une heure dans l'année pour les classes de 6^{ème} à la 4^{ème} et ce, afin de sensibiliser l'élève à son orientation et à la finalité du collège : en sortir, avec le plus de choix d'orientation possible.

Evaluation/suivi de ces actions :

- Implication de l'élève de 3^{ème} dans son projet : mise à jour de sa fiche de projet, réactivité dans les diverses actions ;
- Les appréciations du conseil de classe doivent s'appuyer sur le projet de l'élève ;
- A tout moment, l'élève de 3^{ème} peut réajuster des paramètres de son projet, ceci étant l'occasion d'évaluer les raisons du changement.

Communication/Diffusion

- Elaborer des fiches de présentation des formations/filières possibles en lycée.

Cela nécessite des moyens tels que :

- Faciliter l'accès des élèves à Internet ;
- Obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du Kiosque Onisep.

Evaluation/suivi de ces actions :

- Nombre de fiches diffusées sur le site du collège ;
- Fréquentation autonome du Kiosque Onisep.

b) Objectif 2

Cet objectif est la finalisation du projet, l'accomplissement du travail en amont. Plusieurs actions y contribuent :

- Organiser des visites de lycées de Guyane et/ou des échanges avec les anciens élèves ;
- Développer sur site d'autres formations professionnelles, en plus du CAP déjà mis en place ;
- Faire rechercher et analyser par les élèves les aspects matériels de leur orientation, en particulier l'hébergement et le transport ;
- Créer une association d'anciens élèves.

Evaluation/suivi de ces actions :

- Bulletins scolaires des années post-3^{ème} ;
- Avis des anciens élèves sur la réussite ou non de leur projet et analyse des causes.

CONCLUSION

Elaboré en concertation par l'ensemble de la communauté scolaire (parents, élèves et personnels), à partir de données tirées du Tableau de bord du collège, le projet d'établissement constitue la « politique de l'établissement » pour la période 2006 à 2010.

Les propositions des différents axes du projet découlent de travaux en ateliers, puis de diverses réunions.

Des coordonnateurs sont désignés pour chaque axe et sont chargés de la mise en œuvre et du suivi des actions de l'axe en question.

Un comité de pilotage est constitué pour la durée du projet et a la charge d'établir un diagnostic global annuel qui permettra d'envisager les réajustements nécessaires.

Et surtout, ne perdons pas de vue, que le but du projet est que les élèves considèrent le collège comme un lieu de formation et d'épanouissement, et que l'ensemble des actions proposées vise à leur offrir toutes les chances de réussite.

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE I

Dispositif transversal d'aide aux élèves en difficulté

Introduction

Ce dispositif entre dans le cadre de l'axe « Les élèves en difficulté » du projet d'établissement du collège d'Iracoubo. Il s'agit de résoudre les difficultés de certains élèves au travers d'ateliers qui mettent l'accent sur l'approche transversale des disciplines et sur la mise en situation.

L'objectif principal est d'accompagner les élèves concernés vers une maîtrise de la langue française mais plusieurs objectifs sous-jacents ou complémentaires peuvent être définis, en particulier dans les domaines de la méthodologie et du raisonnement.

I- Elèves concernés

Pour l'année de sa mise en place, ce dispositif ne s'adressera qu'aux élèves de 6^{ème}. Les groupes seront constitués après une concertation des équipes pédagogiques de liaison CM2/6^{ème} et après les résultats de l'évaluation nationale d'entrée en 6^{ème}.

Néanmoins, on peut imaginer par la suite une généralisation de ce dispositif aux autres niveaux de manière progressive, année par année, ce qui permettrait d'accompagner les élèves en difficulté tout au long de leur scolarité. Le critère de sélection des groupes d'élèves sera alors les divers bulletins trimestriels et l'avis des équipes pédagogiques.

II- Fonctionnement/Moyens

Ce dispositif dure toute l'année scolaire et a une forme obligatoire. En raison des modalités de constitution des groupes d'élèves, il ne peut démarrer qu'après les résultats de l'évaluation nationale d'entrée en 6^{ème}.

Ce dispositif emprunte les deux heures d'études dirigées de l'élève, pour un atelier et un trimestre donnés. Cet élève suit donc normalement les autres cours de sa classe. A la fin de chaque trimestre, plusieurs options sont à discuter au sein des équipes pédagogiques, en fonction des résultats de l'élève :

- L'élève n'a plus besoin de ce dispositif ; ces deux heures redeviennent des heures d'études dirigées ;
- L'élève a encore besoin du dispositif mais pas dans le même atelier : l'élève changera alors d'atelier pour le trimestre suivant ;
- L'élève éprouve encore des difficultés et a besoin de poursuivre les travaux dans l'atelier où il était ; il continuera donc son atelier pour le trimestre suivant.

Pour des élèves qui rencontrent de grosses difficultés, il sera préférable d'envisager le changement d'atelier automatiquement à la fin du trimestre, afin de varier les approches et éviter que l'élève ne soit cantonné à un atelier durant toute l'année.

Trois ateliers sont proposés et nécessitent ainsi trois enseignants, un par atelier. Chaque atelier aura une capacité d'accueil de 10 élèves au maximum.

III- Ateliers

- **Atelier *Expression*** : basé sur le conte et le théâtre. Cet atelier sera assuré par un professeur de lettres et mettra les élèves en situation pour faire appel aux compétences de mémorisation, diction, créativité. Une production finale telle qu'une représentation théâtrale, pourra être l'objectif de ce module et ajouter une motivation supplémentaire pour les élèves.
- **Atelier *Jeu d'échecs*** : s'inscrivant dans le projet académique « Jeu d'échecs contre l'échec scolaire ». Cet atelier a pour dominante les difficultés liées au raisonnement, à la mise en place de stratégies, aux méthodologies, et sera assuré par un professeur de mathématiques et/ou d'éducation physique et sportive. Le jeu d'échecs est un prétexte pour travailler sur plusieurs champs de compétences : lecture/écriture/expression, repérage dans l'espace, calcul, démarche déductive, analyse/résolution de problèmes. Des actions pourront être éventuellement menées en lien avec le club d'échecs du collège (tournoi ou atelier d'initiation).
- **Atelier *Remédiation*** : cet atelier concerne les élèves en très grande difficulté et sera assuré par le professeur des écoles spécialisé CAPA-SH, qui sera déchargé de certaines heures en SEGPA par les professeurs du collège. Cet échange local de service permettra à la SEGPA de bénéficier d'une formation par des professeurs de collège dans des domaines tels que l'EPS, les arts, les langues. En contrepartie, le professeur spécialisé pourra faire profiter le dispositif d'une expertise indispensable pour remédier aux difficultés des élèves, au travers de pratiques non utilisées habituellement au collège (matériel et méthode des cycles élémentaires).

IV- Evaluation

L'évaluation de ce dispositif est étroitement liée aux évaluations des élèves et doit répondre à la question suivante : ce dispositif a-t-il remédié efficacement à certaines difficultés de l'élève ?

Trois indicateurs sont mis en place pour estimer les progrès de l'élève :

- L'observation de l'évolution de l'attitude en classe (participation, travail, compréhension) et des notes. Dans un premier temps, cette observation se limitera à un petit nombre de disciplines (français, mathématiques, par exemple).
- Une fiche trimestrielle de suivi de liaison.
- Une fiche de suivi par quinzaine, interne à l'atelier.

Fiche trimestrielle de suivi : c'est une fiche de liaison entre l'atelier et les disciplines en correspondance avec cet atelier. Les compétences répertoriées par cette fiche sont des compétences **générales** exigibles dans l'année en cours. Elles doivent être des compétences simples, nécessaires à l'acquisition des autres compétences du programme.

Cette fiche est renseignée trois fois au sein d'un trimestre : en début, à mi-parcours et en fin de trimestre. Ce sont les professeurs des disciplines qui la remplissent. Elle permet d'apprécier l'impact de l'option sur les résultats de l'enfant.

Fiche de suivi par quinzaine, interne à l'atelier : elle liste les compétences travaillées dans l'atelier. Cette fiche est mise à jour par quinzaine, par le professeur de l'atelier, et permet à l'élève de se situer par rapport à ce qu'il doit acquérir. Dans l'atelier, l'élève n'est pas évalué par des notes sur 20 mais par un degré d'efficacité dans chacune de ses compétences.

La représentation de ce degré d'efficacité pourra s'effectuer par un codage couleur, à l'image de ce qui se fait dans des classes spécialisées.

Le référentiel de compétences est basé sur les difficultés des élèves et donc renvoie à des compétences des années antérieures. Ce n'est pas un référentiel basé sur l'année en cours bien qu'il s'en serve pour assurer la cohérence des savoirs.

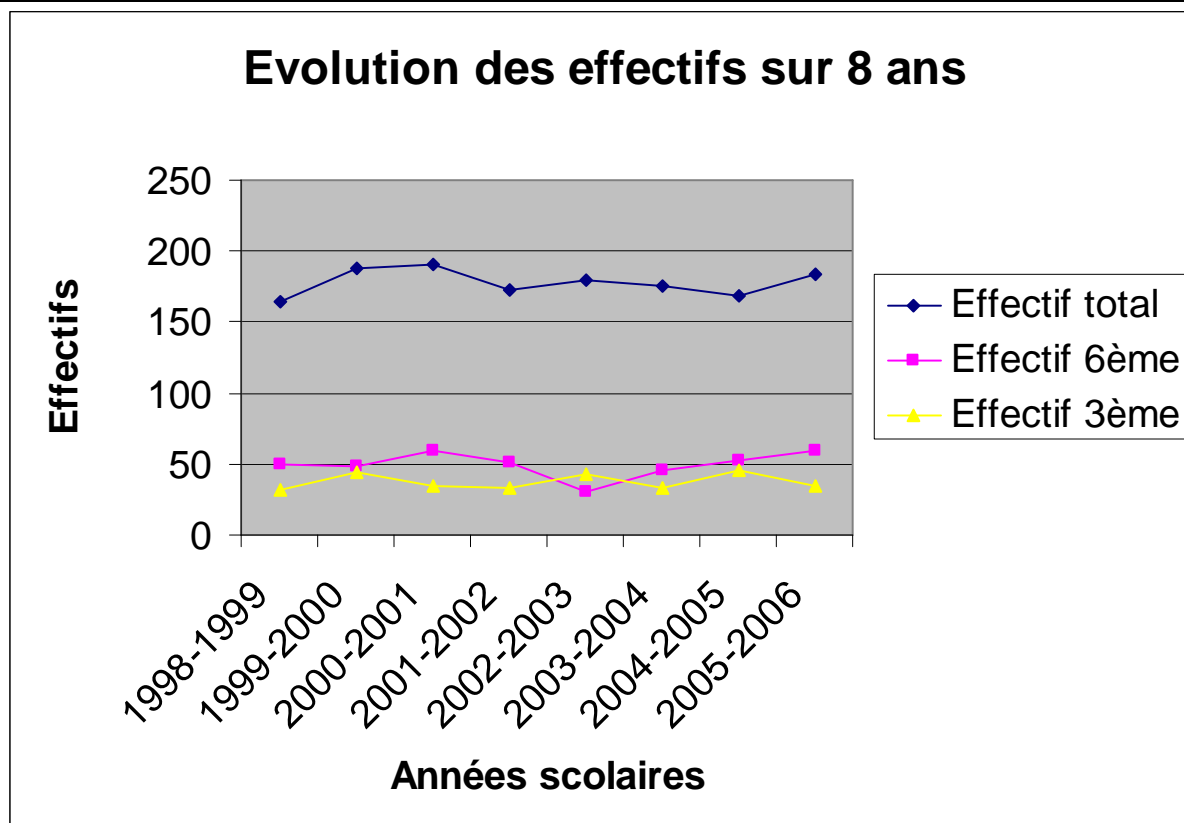
Si l'élève poursuit un atelier au trimestre suivant, certaines compétences pourront être graduées en fonction de ce qui a ou n'a pas encore été acquis.

ANNEXE II

Caractéristiques de la population scolaire

a) Evolution des effectifs et de la structure pédagogique sur 8 ans

	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.	Eff.	div.
6ème	35	2	33	2	47	2	37	2	30	2	45	2	40	2	45	2
6ème cons.	15	1	16	1	12	1	14	1					12	1	15	1
Total 6ème	50	3	49	3	59	3	51	3	30	2	45	2	52	3	60	3
Alpha/ Cla. NSA	12	1	12	1	11	1	8	1	13	1	9	1	8	1	8	1
Linguistique									6	1						
UPI																
Total cla. Spécif.	12	1	12	1	11	1	8	1	19	2	9	1	8	1	8	1
5ème	36	2	47	2	49	2	34	2	38	2	19	1	20	1	16	1
5ème dispo. Spéc.							14	1	11	1	13	1	14	1	18	1
Total 5ème	36	2	47	2	49	2	48	3	49	3	32	2	34	2	34	2
4ème	34	2	36	2	38	2	32	2	39	2	41	2	15	1	19	1
4ème spécifique											15	1	14	1	16	1
Total	34	2	36	2	38	2	32	2	39	2	56	3	29	2	35	2
3ème	20	1	22	1	21	1	18	1	23	1	17	1	23	1	34	2
3ème dispo. Spéc.	12	1	22	1	13	1	15	1	20	1	16	1	22	1		
Total 3ème	32	2	44	2	34	2	33	2	43	2	33	2	45	2	34	2
CAP															13	1
Total CAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1
TOTAL GENERAL	164	10	188	10	191	10	172	11	180	11	175	10	168	10	184	11



b) Répartition par C.S.P.

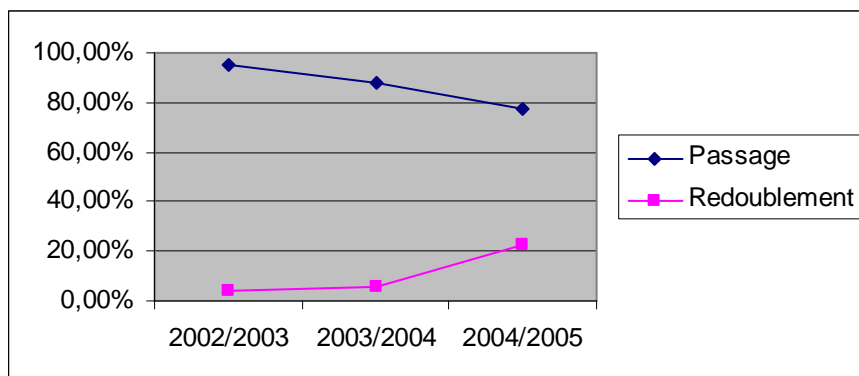
Agriculteurs	6,5%
Ouvriers	9,8%
Employés	7,6%
Cadres moyens	2,7%
Professions intermédiaires	5,4%
Artisans commerçants	3,3%
Cadre sup. chef d'entreprise	2,2%
Sans emploi	62,5%

c) Retard scolaire

	+1 an de retard		
	2003/2004	2004/2005	2005/2006
CLA-NSA	42,85 %	62,5 %	
6^{ème}	55,85 %	50,86 %	55,00 %
5^{ème}	56,50 %	60,00 %	55,88 %
4^{ème}	60,13 %	50,00 %	74,54 %
3^{ème}	66,66 %	60,00 %	79,41 %
Tous Niveaux	56,39 %	56,67 %	66,20 %

d) Orientation fin de 3^{ème}

	2003/2004			2004/2005
	3 ^{ème} générale	3 ^{ème} Insertion	Toutes 3 ^{ème}	3 ^{ème} générale
2 ^{nde} Gén & tech.	70,58%	0,00%	45,45%	20,00%
2 ^{nde} Prof.	17,64%	0,00%	33,33%	22,22%
CAP	0,00%	62,25%	21,21%	33,33%
Pré-CAP	0,00%	31,25%	15,15%	2,22%
Redoublement	5,88%	5,00%	5,44%	22,22%
Autre	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



La suppression de la 3^{ème} d'insertion fait apparaître une baisse significative du taux d'orientation en seconde générale. Cependant le taux de redoublants des 3^{èmes} en 2004/2005 est plus de 4 fois supérieur à celui de 2003/2005, toutes divisions confondues.

ANNEXE III

Liste des personnes ressources

Sous la direction de M. Dirou Daniel, Principal du collège,

Membres du comité de pilotage :

- Mme San Martin Françoise (documentaliste).
- Mme Aubin Mélina (professeur d'espagnol).
- Mme Le Bihan Sabrina (CPE).
- M. Marsaud Yann (professeur de mathématiques).
- M. Quéau Eric (professeur d'EPS).
- Mlle Tulchiy Karina (élève de 3^{ème} A).
- Mlle Amaranthe Tara (élève de 3^{ème} A).

Rapporteurs des ateliers :

- « Citoyenneté et santé » : Mme Joseph Chantal (aide éducatrice) et M. Vaïti Robin (O.E.A.)
- « Elèves en difficulté » : Mme Deel Maryse (professeur de français).
- « T.I.C.E » : M. Marsaud Yann (professeur de mathématiques).
- « Projet de l'élève et politique d'orientation » : M. Couchy Hilaire (professeur de technologie) et M. Rousset Julien (professeur de français).

Coordonnateurs des différents axes :

- « Citoyenneté et santé » : Mme Le Bihan Sabrina (CPE).
- « Elèves en difficulté » : Mme Deel Maryse (professeur de français).
- « T.I.C.E » : M. Marsaud Yann (professeur de mathématiques).
- « Projet de l'élève et politique d'orientation » : M. Couchy Hilaire (professeur de technologie).

En cas de mutation ou de départ d'un des membres, il sera remplacé par une autre personne proposée par le comité de pilotage.